

OUVERTURE DE LA CLASSE PRÉPARATOIRE AUX ETUDES SUPÉRIEURES CLASSE D'APPROFONDISSEMENT EN ARTS PLASTIQUES (CPES-CAAP)

Exposé des motifs

Un nombre croissant de bacheliers souhaite s'engager vers des études artistiques dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture, du design, voire vers des métiers de la culture ou de la médiation culturelle. Cependant, les concours d'entrée des écoles supérieures spécialisés sont sélectifs, voire très sélectifs. Les préparations privées sont très coûteuses, pas toujours adaptées aux exigences des écoles, dissuasives pour les bacheliers éloignés géographiquement ou de milieux modestes.

Avoir muri son projet d'orientation, se préparer aux épreuves d'admission, consolider sa culture générale est ainsi bien souvent une nécessité. Prendre la mesure des particularités des études artistiques, comprendre les approches des différentes écoles supérieures, développer le sens de l'autonomie et le goût pour la démarche de projet en art ne s'improvise pas et nécessite bien souvent le soutien d'enseignants experts.

Cette classe préparatoire au concours des écoles supérieures d'art, en un an, contribue en outre à la construction par l'étudiant de son propre projet de parcours dans les études supérieures. Elle permet aussi de découvrir un large panel de formations supérieures en lien avec les arts, la culture, la médiation culturelle, y compris les formations artistiques et d'histoire de l'art à l'université, afin d'élargir les possibilités d'orientation. Il s'agit d'apporter aux bacheliers, ayant suivi ou non un enseignement artistique avant le baccalauréat, des outils et des méthodes pour développer les compétences nécessaires à la réussite de leur projet, en disposant de l'encadrement pédagogique et des ressources d'un lycée.

L'ouverture d'une Classe préparatoire aux études supérieures - Classe d'approfondissement en arts plastiques (CPES-CAAP) **au lycée Louis Thuillier à Amiens serait la première classe de ce type dans la région académique des Hauts-de-France et sur la face nationale Nord - Ouest**. Un enseignement de spécialité arts plastiques est dispensé dans ce même lycée. Le nombre d'élèves inscrits en enseignement de spécialité arts plastiques au Lycée Thuillier apparaît à la fois important et stable. L'ouverture est prévue pour accueillir un groupe de 24 étudiants.

Modalités

L'enseignement envisagé est structuré autour de deux périodes afin de tenir compte des échéances des concours d'entrée. Il est annualisé afin de correspondre aux organisations de l'enseignement supérieur auquel il prépare.

Objectifs

Les objectifs retenus sont :

- permettre à chacun de construire et de mûrir son projet d'orientation par un accompagnement individualisé ;
- développer des compétences dans une autonomie progressive ;
- fournir les outils méthodologiques et les acquis spécifiques à la réussite dans les filières préparées ;
- rendre capable chacun de se présenter à des concours aux modalités différentes ;
- privilégier les pratiques plastiques comme préalable à la théorisation autour de la notion de projet ;
- opérer une ouverture pluridisciplinaire et interdisciplinaire (cultures littéraire, scientifique et linguistique) ;
- s'immerger dans des structures culturelles pour travailler les compétences transversales (partenaires privilégiés : le Musée de Picardie, le FRAC-Picardie).

Le projet pédagogique prend appui sur le cahier des charges de la CPES-CAAP en lui apportant une coloration spécifique, en matière de pratiques artistiques concernant le module de maîtrise des environnements numériques :

- création d'images numériques ;
- modélisation 3D ;
- cinéma audiovisuel : une attention particulière est en effet portée sur les potentialités de l'image mobile en tant que mode d'expression et de communication.

La pratique artistique est également renforcée par une pratique complémentaire du design graphique suite à l'analyse des offres de formation des écoles d'art sur le territoire de la région académique.

Équivalence

En accord avec l'Université de Picardie Jules Verne – UFR des Arts, l'étudiant qui aura répondu aux exigences visées pendant l'année de CPES-CAAP au moyen d'évaluations régulières se verra attribuer 60 ECTS donnant droit à l'équivalence d'une L1, lui permettant d'intégrer la voie universitaire.